



Le lundi 15 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	Abs	TIMONNIER Gillian	PVR OD

**Secrétaire de séance** : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. FAGUAIS François

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Convocation : 02/04/2024 Affichage : 02/04/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2024**

#### **Délibération 20240415-01**

Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **2. Budget communal : Approbation du compte financier unique (CFU) 2023**

#### **Délibération 20240415-02**

M. le Maire rappelle que la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2023. Cette candidature concerne la gestion comptable 2023 et le Compte Financier Unique (CFU) qui est édité en 2024 (à la place du compte administratif et du compte de gestion).



Vains

DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2024  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2024 Page 18

Le Maire,  
Olivier DEVILLE

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 11/09/2023 sur le principe de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2023 et a autorisé M. le Maire à signer la convention relative à cette expérimentation, entre la commune de Vains et l'Etat.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n°20230911-02 du 11/09/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget communal ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget communal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**M. Le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.**

Mme THÉAULT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

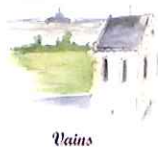
Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget communal,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE 2023
SECTION FONCTIONNEMENT	420 721.19 €	582 807.58 €	162 086.39 €
SECTION INVESTISSEMENT	161 955.46 €	197 394.62 €	35 439.16 €
RATTACHEMENTS FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESTE A REALISER SECTION INVESTISSEMENT	77 944.27 €	30 585.60 €	- 47 358.67 €



**3. Budget communal : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023**  
**Délibération 20240415-03**

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,  
 D'après les éléments transmis et validés par notre trésorier,  
 Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

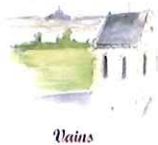
	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTE A REALISER 2023	SOLDE RAR 2023	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT 2023
INVEST	-96 390.76 €	0.00 €	35 439.16 €	Dépenses : 77 944.27 €  Recettes : 30 585.60 €	-47 358.67€	-108 310.27 €
FONCT	573 071.74 €	159 093.78 €	162 086.39 €		0.00 €	576 064.35 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	576 064.35 €
<b>Report d'investissement (001)</b>	
001 dépenses d'investissement	60 951.60 €
001 recettes d'investissement	0.00 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	108 310.27 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	467 754.08 €
Total affecté au c/1068	108 310.27 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.



**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**4. Budget communal : Vote du budget primitif 2024**  
**Délibération 20240415-04**

Suite à la commission finances réunie le jeudi 04/04/2024, Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024 pour la section fonctionnement :

COMMUNE DE VAINS - BUDGET COMMUNAL 2024						
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
		2024				2024
Total 011	charges à caractère général	332 514.93 €	Total 013	Atténuation de charges		700.00 €
Total 012	charges de personnel	138 500.00 €	Total 70	Produits et services du domaine et ventes diverses		1 500.00 €
Total 014	Atténuation de produits	7 980.00 €	Total 71	Production stockée		- €
Total 65	autres charges de gestion courante	120 510.00 €	Total 72	Travaux en régie		- €
Total 66	Charges financières	8 546.00 €	Total 73	impôts et taxes		48 000.00 €
Total 67	charges exceptionnelles (673)	300.00 €	Total 731	FDL		292 000.00 €
Total 68 (dont 681)	dotations aux provisions	- €	Total 74	Dotations et participations		199 295.21 €
023	virement à la section d'investissement	531 242.45 €	Total 75	autres produits de gestion courante		138 577.09 €
Total 042	opérations d'ordre entre section	8 333.00 €	Total 76	produits financiers		- €
Total 043	opérations d'ordre en section de fonctionnement	- €	Total 77	produits exceptionnels		100.00 €
			Total 042	opérations d'ordre entre section		- €
			Total 043	opérations d'ordre en section de fonctionnement		- €
Ligne 002	déficit de fonctionnement reporté	- €	Ligne 002	excédent de fonctionnement reporté		467 754.08 €
TOTAL	dépenses fonctionnement	1 147 926.38 €	TOTAL	recettes de fonctionnement		1 147 926.38 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**

Suite à la commission finances réunie le jeudi 04/04/2024, Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024 pour la section investissement :



**DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2024**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Année 2024 Page 21  
 Le Maire,  
 Olivier DEVILLE

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
		RAR	2024	TOTAL		RAR	2024	TOTAL	
Ligne '001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		60 951.60 €	60 951.60 €	Ligne '001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	
164	Emprunts		49 153.00 €	49 153.00 €	Total 1068	excédents de fonctionnement capitalisés	108 310.27 €	108 310.27 €	
165	cautions		- €	- €	10(hors 1068)	Dotation fonds divers	26 575.45 €	26 575.45 €	
Total 20 (hors 204)	Immobilisations incorporelles	- €	11 000.00 €	11 000.00 €	Total 13		30 585.60 €	48 143.00 €	78 728.60 €
Total 204	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	Total 164	Emprunts	72 824.48 €	72 824.48 €	
Total 21	Immobilisations corporelles	77 944.27 €	626 965.38 €	704 909.65 €	Total 165	cautions	- €	- €	
Total 22	Immobilisations reçues		- €	- €	Total 21			- €	- €
Total 23	Immobilisations en cours		- €	- €	Total 23			- €	- €
OPÉRAT*			- €	- €	OPÉRAT*			- €	- €
Total 27	Autres immobilisations			- €	Total 27			- €	- €
Total 33	Encours de production			- €	Total 024	Produit de cessions			- €
Total 040	opérations d'ordre entre section			- €	021	virement de la section d'investissement	531 242.45 €	531 242.45 €	
Total 041	opérations d'ordre en section d'investissement			- €	Total 040	opérations d'ordre entre section	8 333.00 €	8 333.00 €	
				- €	Total 041	opérations d'ordre en section d'investissement			- €
<b>TOTAL</b>	<b>dépenses d'investissement</b>	<b>77 944.27 €</b>	<b>748 069.98 €</b>	<b>826 014.25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>recettes d'investissement</b>	<b>30 585.60 €</b>	<b>795 428.65 €</b>	<b>826 014.25 €</b>

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**

**5. Budget communal : Vote des taux 2024**

**Délibération 20240415-05**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

TAXES	TAUX 2024	RAPPEL DU TAUX 2023
Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB)	<b>40.72 %</b>	<b>40.72 %</b>
Taxes sur les propriétés non bâties (TFNB)	<b>36.80 %</b>	<b>36.80 %</b>
Taxe d'habitation (TH)	<b>16.00 %</b>	<b>16.00 %</b>

M. le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024, et de fixer pour 2024 le taux des taxes locales comme indiqué dans le tableau ci-dessus.



M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **6. Achat de la parcelle AC 26**

##### **Délibération 20240415-06**

M. le Maire rappelle qu'au dernier Conseil Municipal du 18 mars 2024, M. le Maire informait qu'il convenait de réfléchir, afin de constituer une réserve foncière destinée à l'élaboration des projets futurs de la commune, à l'acquisition de la parcelle AC 26 (espace réservé pour création parking et espaces verts).

M. le Maire a demandé des renseignements complémentaires auprès du PETR concernant cet espace réservé.

LE PETR a répondu par mail le 22 mars dernier : « Les espaces réservés qui figurent au plan de zonage du PLUi sont opposables aux autorisations d'urbanisme même si les projets qui les ont justifiés sont abandonnés. Ainsi pour qu'un emplacement réservé ne soit plus un obstacle à un projet, le document d'urbanisme et notamment le plan de zonage doit être modifié pour le supprimer ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle cadastrée AC 26 sise Saint Léonard est à vendre.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 7500 € ;

-Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces et documents relatives à ce dossier.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



**7. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire de quatre nouvelles déclarations d'intention d'aliéner référencées :

**DIA 050 612 24 J0002**

**DIA 050 612 24 J0003**

**DIA 050 612 24 J0004**

**DIA 050 612 24 J0005**

La commune ne souhaite pas préempter et a transmis celles-ci à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

**8. Questions diverses**

- Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

- Remerciements de Béatrice et René MOREL pour le prêt de la salle du Conseil, à l'occasion des obsèques de la maman de Béatrice.

- Cérémonie du 8 mai 1945 (mercredi) ne pourra pas se tenir comme prévu le mardi 7 mai 2024, les élèves de la MFR étant indisponibles. Nouvelle date retenue : le lundi 13 mai 2024.

- Projet ZD 24 La Bucaille : réception du devis pour la viabilisation d'un lotissement pour la construction de 10 maisons d'habitation : 254 617.44 € TTC hors traitement et régulation des eaux pluviales, étude et câblage du réseau téléphonique, câble et candélabres, réseau basse tension et réseau d'eau potable.

A priori, le dossier loi sur l'eau n'est pas nécessaire pour le projet de 7000 m<sup>2</sup> (seuil de 10 000 m<sup>2</sup> de surface à lotir).

Concernant le poteau EDF Haute Tension à déplacer, ENEDIS informe qu'il prend en charge le coût du déplacement dès lors que le PC est accordé.

- Mme Nathalie JUGAN, Conseillère Municipale, informe les membres du Conseil Municipal de son départ (fin mai/début juin) de la commune de Vains pour la commune de Ponts sous Avranches.

- Mme Sandrine POULET informe qu'à l'occasion du D-DAY, plusieurs communes feront sonner les cloches de leurs églises le 06/06/2024 à 19h44. Le Conseil Municipal valide sa participation à cette action organisée par l'association « les Clochers de la Liberté ».

- Mme Sandrine POULET rappelle l'importance du pavoisement à l'occasion du D-DAY. Des drapeaux ont déjà été commandés et livrés pour le D-DAY (monument aux morts, mairie,



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2024  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2024 Page 24  
Le Maire,  
Olivier DEVILLE

et sur candélabres dans le bourg). Des petits drapeaux à agiter seront prochainement commandés.

- Mme Sandrine POULET informe de la commission Cadre de Vie qui se tiendra jeudi 2 mai 2024 à 19h en mairie de Vains (à l'ordre du jour : tournois au plateau multisports, préparation du vainquais estival, etc).

La présente séance est levée à 22H30 et contient 6 délibérations numérotées 20240415-01 à 20240415-06.

Fait à Vains, le 13 05 2024



Le Maire  
Olivier DEVILLE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.*





DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2024  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2024 Page 25  
Le Maire,  
Olivier DEVILLE

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	Abs
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	
TETREL Gylène	
THÉAULT Chantal	
TIMONNIER Gillian	PVR OD

